

23 OCT. 2013

COURRIER ARRIVE

DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et
Evaluation Division Intégration de
l'environnement et évaluation
15, rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 POITIERS CEDEX

N/REF. : AG/eg-3-188

Bressuire, le 17 octobre 2013

Objet : demande d'examen au cas par cas, préalable à une évaluation environnementale, concernant le zonage d'assainissement de la commune de Saint André sur Sèvre.

Madame la Directrice,

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement a modifié la liste des plans et programmes soumis à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains d'entre eux, en application de l'article R.122-17 II du code de l'environnement.

En conséquence, je vous demande de procéder à l'examen du zonage d'assainissement de la commune de Saint André sur Sèvre (79 380) conformément à l'article R.122-18 du code de l'environnement afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint, le plan présentant en superposition, l'ancien et le nouveau zonage d'assainissement proposé.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Jean-Louis POTIRON
Conseiller Général des Deux-Sèvres

DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et
Evaluation Division Intégration de
l'environnement et évaluation
15, rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 POITIERS CEDEX

N/REF. :AG/eg-3-196

Bressuire, le 8 novembre 2013

Objet : demande d'examen au cas par cas, préalable à une évaluation environnementale, concernant le zonage d'assainissement de la commune de Saint André sur Sèvre.

Madame la Directrice,

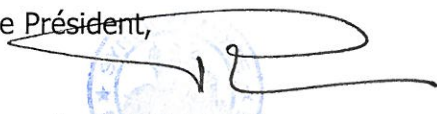
En complément à mon courrier du 17 octobre dernier, vous trouverez ci-joint les informations techniques concernant l'assainissement du bourg de Saint André sur Sèvre.

Type de station d'épuration : lagunage naturel
Capacité nominale de la station d'épuration : 180 équivalents-habitants
Charge réelle à traiter : 110 équivalents-habitants
Linéaire de réseau d'assainissement : 1740 mètres (89% de séparatif)

Je vous joins également, en annexe, le dernier bilan 24H enregistré sur la station d'épuration.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,


Jean-Louis POTIRON
Conseiller Général des Deux-Sèvres

ANALYSE DES RESULTATS SUR LES CHARGES POLLUANTES

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Maître d'ouvrage et expl. : SYNDICAT DU VAL DE LOIRE Station de : Bourg Type épuration : LAGUNAGE Date de mise en service : 01/05/1992 Constructeur : AUTRES Type de milieu récepteur : RIVIERE Nom du milieu récepteur : LA Sèvre NANTAISE Service Police de l'Eau : D.I.S.E Agence de l'Eau : LOIRE BRETAGNE	Capacité : 180 EQH 10,8 kg de DBO5/j 30 m ³ / j Code Station : 0479236S0001 Réalisation bilan : E. Bertrand - SVL79
---	---

Conditions de réalisation du bilan

Date du bilan	Du :	07/12/2011	15:00:00	Météo jour visite :	Beau
	Au :	08/12/2011	15:00:00	Pluviométrie :	mm

Résultat des analyses sur 24 h

Parametres	Entrée step		Sortie Step		Rendements épuratoires	
	Concentration moyenne	Flux moyen(kg)	Concentration moyenne	Flux moyen(kg)	Abattement	rendement
	DBO nd (mg O ₂ /l)	240	5,3	8	0,2	5,2
DCO nd (mg O ₂ /l)	504	11,2	107	2,4	8,8	78,8%
MEST (mg/l)	230	5,1	12	0,3	4,9	94,8%
NTK (mg/l N)	98	2,2	48	1,1	1,1	51,0%
NH ₄ (mg/l NH ₄)	73	1,6	39	0,9	0,8	46,6%
P total (mg/l P)	10,1	0,2	7,63	0,2	0,1	24,5%

Concentration de l'effluent en mg/l et rendement épuratoire

